



1553 - Présence dans l'abattoir de travailleurs qui ne prient pas

question

Question Voici un abattoir où travaillent des personnes dont certains prient et d'autres ne prient pas. Mais la plupart des gens présents sur les lieux dénigrent l'Islam. Est-il permis de manger les bêtes qu'ils égorgent ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de maintenir dans cet abattoir des gens qui dénigrent l'Islam, même s'ils priaient, car le dénigrement de la religion revient à s'en exclure. Quant à ceux qui ne prient pas, on ne les laisse pas sur place, s'ils contestent le caractère obligatoire de la prière ou persistent dans son abandon ou ne la pratiquent pas même à domicile. Il n'est point permis de consommer les bêtes égorgées par ceux-là, même s'ils se disent musulmans et même s'ils mentionnent le nom d'Allah en les égorgeant. Vous ne devez pas vous taire sur leur cas si vous vous trouvez dans un pays islamique qui applique la Charia. Si vous ne pouvez pas les éloigner de ce travail, avertissez les musulmans contre la consommation des bêtes égorgées par eux . Allah le sait mieux